



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

16 • 01410

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

ARRÊTÉ N°

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

**fixant la composition de la commission
départementale d'orientation de
l'agriculture du Puy-de-Dôme et de sa
section spécialisée « structures et
économie »**

La Préfète du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R.313-1 et suivants ;

VU le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU les résultats des élections aux Chambres d'agriculture des 6 février et 7 février 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 13/00410 du 5 mars 2013 désignant les organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes et commissions ;

VU l'arrêté préfectoral n° 13/01098 du 23 mai 2013 modifié fixant la composition de la CDOA du Puy-de-Dôme et de sa section spécialisée « Structures et Economie » ;

SUR PROPOSITION du Directeur départemental des territoires,

A R R E T E

Article 1er :

La commission d'orientation de l'agriculture du Puy-de-Dôme est placée sous la présidence de Madame la Préfète du Puy-de-Dôme ou de son représentant et comprend :

- **Le Président du Conseil régional ou son représentant,**

- **Le Président du Conseil départemental ou son représentant,**

- **Les Présidents, ou son représentant, du Parc naturel régional du Livradois Forez, du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC), selon la règle de rotation du titulaire et des suppléants (rang 1 et 2) définie d'après le tableau ci-dessous :**

Nature de la représentation	Parc naturel régional Livradois Forez	Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	SMADC
Qualité	Mathieu CAPTAINE	François MARION	Jean MICHEL
un an à compter du 01/01/2016	Suppléant 2	Suppléant 1	Titulaire
un an à compter du 01/01/2017	Titulaire	Suppléant 2	Suppléant 1
un an à compter du 01/01/2018	Suppléant 1	Titulaire	Suppléant 2

- **Le Directeur départemental des territoires ou son représentant,**

- **Le Directeur régional des finances publiques ou son représentant,**

- **Des représentants de la Chambre d'agriculture**

TITULAIRE : M. Christian MEURDEFROID Place de la Liberté
63390 SAINT GERVAIS D'AUVERGNE
SUPPLEANTS : M. Claude VOISIN 3 rue Chanteloup
63260 BUSSIERES-ET-PRUNS
M. Olivier CHAPUZET Chamalet
63440 SAINT-HILAIRE-LA-CROIX

TITULAIRE : M. Philippe BOYER Peumot
63210 HEUME-L'EGLISE
SUPPLEANTS : Mme Michelle BAFOIL Le Bourg
63420 APCHAT
M. Gérard LANDRY 16, rue de l'Air
63570 BRASSAC-LES-MINES

Au titre des coopératives :

TITULAIRE : Mme Christelle RIGOULET Le Logis-Bas
63490 CONDAT-LES-MONTBOISSIER

- Le Président de la caisse de mutualité sociale agricole ou son représentant,

- Des représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture

Au titre des sociétés coopératives agricoles :

TITULAIRE : M. Philippe THOULY Ricornet
63250 VISCOMTAT
SUPPLEANTS : M. Jacques FORCE Boulamoy
63220 ARLANC
M. Denis RENARD Domaine de Florat
63500 VODABLE

Au titre des entreprises agro-alimentaires non coopératives :

TITULAIRE : M. Jean-Pierre ECHALIER Société Laitière du Livradois
63980 FOURNOLS
SUPPLEANTS : M. Philippe MANRY SANDERS CENTRE AUVERGNE - avenue de la Gare
63260 AIGUEPERSE
M. Philippe DE FRANCESCO URIAA-Auvergne - 9 rue du Bois Joli
63800 COURNON-D'AUVERGNE

- Des représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale

Au titre de la FNSEA 63 :

TITULAIRE : M. Bertrand GUEZE Saignes
63710 LE VERNET STE MARGUERITE
SUPPLEANTS : Mme Sabine THOLONIAT Les Granges
63300 THIERS
M. Gérard GROISNE Griolles
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

TITULAIRE : M. Philippe ROY 3, rue Roche
63320 CHAMPEIX
SUPPLEANTS : M. Bruno GUEGUEN 22, Impasse Penlierras – Lachaux
63270 VIC-LE-COMTE
M. Jean-Jacques MORDIER 20 rue St Clair
63720 SURAT

TITULAIRE : M. Jean-Luc FERRET Tonvic
63220 CHAUMONT-LE-BOURG
SUPPLEANTS : M. Bruno CHAPUT Chalamel
63760 BOURG-LASTIC
M. Fabien ROUGIER Barge
63410 VITRAC

TITULAIRE : Mme Angélique DELAIRE Cotte
63930 AUGEROLLES
SUPPLEANTS : M. Jérôme ARNAUD Le Bourg
63470 TORTEBESSE
M. Cédric MONIER Le Boyer
63210 PERPEZAT

Au titre des JEUNES AGRICULTEURS :

TITULAIRE : M. Florian BICARD 3, rue du Coin Volant
63720 SAINT-IGNAT
SUPPLEANTS : M. Fabien LENORMAND La Grande Bogne
63630 SAINT-BEAUZIRE
M. Antoine RENARD Florat
63500 VODABLE

Au titre de la CONFEDERATION PAYSANNE DU PUY-DE-DOME :

TITULAIRE : M. Philippe FALVARD Villemorie
63410 SAINT-ANGEL
SUPPLEANTS M. Yvan BERNARD Place de la Reine
63114 MONTPEYROUX
M. Christophe BOVIO 2, rue des chardonnets
63310 ST-ANDRE-LE-COQ
TITULAIRE : Mme Sophie LANDAIS Serre Haut
63610 BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE
SUPPLEANTS : M. Alain GROSLIER Les Palles
63410 CHARBONNEIRES-LES-VIEILLES
M. Jean CASTAGNINI Nadaillat
63122 SAINT GENES CHAMPANELLE

Au titre de la COORDINATION RURALE :

TITULAIRE : M. Georges LAMIRAND Courtille
63470 PUY-SAINT-GULMIER
SUPPLEANTS : M. Jean-Marc MERLE Chausselles
63230 SAINT-OURS-LES-ROCHES
M. Gilles CIERGE 9, Impasse des Pêcheurs
63370 LEMPDES

- Des représentants des salariés agricoles

TITULAIRE : M. Didier AUBERT 22 Rue Agrippa d'Aubigné
63000 CLERMONT-FERRAND
SUPPLEANT : M. Patrice BOILE La Ville Tour
63610 BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE

- Des représentants de la distribution des produits agro-alimentaires

TITULAIRE : M. Pierre DISCHAMP CCI du Puy-de-Dôme – 148, boulevard Lavoisier
63047 CLERMONT-FERRANDD CEDEX 1
TITULAIRE : M. Jean-Luc GUILLON CCI du Puy-de-Dôme – 148, boulevard Lavoisier
63047 CLERMONT-FERRANDD CEDEX 1

Elle comprend les membres suivants:

- Le Président du Conseil Régional ou son représentant,
- Le Président du Conseil Départemental ou son représentant,
- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
- Le Directeur Régional des Finances Publiques ou son représentant,
- Le Président de la Chambre d'agriculture ou son représentant,
- Le Président de la Mutualité Sociale Agricole ou son représentant,
- Les représentants nommés à l'article 1^{er} du présent arrêté :
 - des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale,
 - des coopératives de transformation des produits de l'agriculture,
 - des entreprises non coopératives de transformation des produits de l'agriculture,
 - des financements de l'agriculture,
 - des fermiers et métayers,
 - des propriétaires agricoles,
 - de la propriété forestière.

Article 3 :

A titre consultatif et selon les besoins de la commission départementale d'orientation agricole ou de sa section "structures et économie", des experts compétents sur des objets préalablement définis pourront être invités à présenter leur rapport devant la commission.

Article 4 :

L'arrêté préfectoral n° 13/01098 du 23 mai 2013 modifié fixant la composition de la CDOA du Puy-de-Dôme et de sa section spécialisée « Structures et Economie » est abrogé.

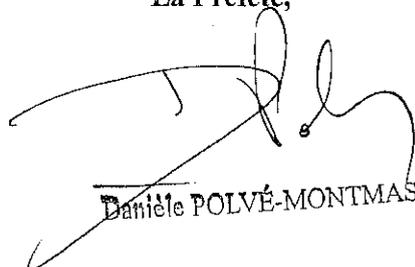
Article 5 :

La Secrétaire Générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le Directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département du Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand, le

13 JUIN 2016

La Préfète,



Danièle POLVÉ-MONTMASSON

